



Contrat bail et logement dégradé

Par **chloé**, le **10/10/2008** à **16:26**

Bonjour,

Je fais appel à vous pour tenter d'obtenir des conseils qui concerne le litige suivant :

Après l'entrée de locataire dans la maison en juin 2007 d'on nous sommes propriétaire, 7 mois après, ces derniers nous déclarent un sinistre, un gros problème d'insalubrité, d'humidité.

Dans des courriers confus de leur part, ils déclarent que cela perdure depuis octobre 2007, puis de septembre 2007 et enfin depuis janvier 2008. Nous prenons acte de la première déclaration le 5 janvier 2008.

Puis ils partent le 12 février sans résiliation du bail et sans payer les loyers. Ayant 30 jours pour réaliser les travaux nécessaire au bon usage décent de la maison, nous tentons de les réaliser malgré obstruction au logement.

Nous assignons la caution solidaire pour régler les loyers impayés et nous réclamons sans cesse au locataire la résiliation du bail. Ce dernier étant toujours courant.

jugement au tribunal d'instance rendu: la caution doit payer les loyers.

Puis nous sommes assignés par les locataires qui demandent la résiliation du bail ainsi que 6000€ d'indemnités. Nous attendons le jugement.

Que pûvez vous nous conseiller? Quel est votre sentiment?